

**Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 novembre 2018**

**Présents** : Christine TERRAIL, René DRUGUET, Philippe BOUCHET, Cédric FAURE, Vincent FAURE  
Christophe SARAYOTIS, Jean PUZENAT, Florent BEAL

**Absent excusé** : Xavier DIVANACH (pouvoir à René DRUGUET)

**Absents** : -

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 septembre 2018 à l'unanimité.

Ajout de 4 délibérations à l'ordre du jour : approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

**1/ Commission de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre du Répertoire Électoral Unique (REU)**

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal que suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, une commission de contrôle aura comme rôle :

- De statuer sur les recours administratifs éventuellement formés par des électeurs
- De vérifier la régularité de la liste électorale
- Réformer une décision ou procéder à une inscription ou une radiation en cas d'erreur.

La commission de contrôle doit se composer de 3 membres dont *1 conseiller municipal* pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut du plus jeune conseiller municipal. A l'exception du Maire et des Adjointes. *1 délégué de l'administration et 1 délégué du Président du Tribunal de Grande Instance*

Après concertation le Conseil Municipal désigne Jean PUZENAT comme conseiller Conseiller municipal Et propose de désigner Jeanne RODRIGUEZ en tant que Délégué de l'Administration et Léopold FAURE en tant que Délégué du Président du TGI.

Approuvée à l'unanimité.

**2/ Modification règlement de l'assainissement collectif.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de modifier le règlement de l'assainissement collectif, notamment concernant la mise en place de bac à graisse pour les activités de restaurations.

Délibération reportée à un conseil ultérieur

**3/ Décision Modificative M49 + M14**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la fin d'année approchant, les opérations d'amortissement (écritures comptables) concernant le budget de l'eau doivent être faites. Pour ce, la somme de 234€ va être prise sur le compte 28158 « agencement et aménagement » et déplacée sur le compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles »

Aussi, sera fait un virement de crédit en interne sur des comptes ainsi que des opérations d'amortissement sur le budget Commune.

Approuvée à l'unanimité.

**4/ Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la DROME et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (dit le « CDG26 »). En effet, il est apparu que le CDG 26 peut mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche. Le CDG 26

met à disposition un Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique. Une convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, devront être conclues avec le CDG 26.

A l'issue de cet exposé le Maire propose à l'assemblée :

- DE MUTUALISER ce service avec le CDG 26,
- DE L'AUTORISER à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- DE DESIGNER le DPD du CDG 26 comme étant le DPD de la collectivité.

Approuvé à l'unanimité

## **5/ Taxe d'aménagement**

Le Maire propose d'instituer le taux de la taxe d'aménagement pour les années à venir.

Délibération reportée à un conseil ultérieur

## **6/ Réalisation d'un schéma directeur d'eau potable / Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Le Maire expose au conseil que la commune de PLAN DE BAIX désire se mettre en conformité par rapport à la réglementation en vigueur et, notamment, par rapport au décret du 27 janvier 2012 ainsi qu'au nouveau règlement départemental de défense contre les incendies.

Pour ce, la commune a décidé de faire réaliser par le Département de la Drome, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, son schéma directeur d'eau potable de manière à compiler toutes les données déjà acquises sur le fonctionnement de son réseau d'eau potable, faire un bilan des besoins et des ressources à l'échelle du territoire et établir un programme pluriannuel d'investissements garant d'une gestion durable du service à cette échelle. Le schéma directeur d'eau potable intégrera le schéma de la défense incendie.

Le maire précise également que plusieurs communes du territoire se sont engagées dans les mêmes démarches à savoir Gigors et Lozeron, Cobonne et Montclar sur Gervanne et qu'une convention de groupement de commande sera fait de manière à optimiser les études.

Approuvé à l'unanimité

## **FIN DES DELIBERATIONS**

### ***Questions diverses :***

- Commandes diverses : Après consultation le conseil donne son aval pour commander : la grille de protection de la bouteille de gaz ; panneau de signalisation.
- Salle associative : Un état de l'avancement des travaux à venir a été fait.
- Adressage postale : après quelques modifications, le conseil entérine le choix des noms pour les routes et chemins.
- Stationnement handicapé : une place sera délimitée sur la place de la mairie.
- Facturation de l'eau : suite à la demande de plusieurs personnes ayant eu des fuites importantes sur leur réseau d'eau potable, il sera appliqué la règle qui consiste à prendre la moyenne des 3 dernières années de consommation et de la multiplier par 2.  
Il sera rappelé lors de la prochaine facturation de faire preuve d'une grande vigilance à ce sujet, la commune n'étant pas responsable des fuites après compteur et étant pénalisée par ces pertes.
- Démission conseiller :Le conseil municipal prend note du départ de Jean-Claude MUGUET avec regret.
- Aménagement cours d'école du « bas » : suite à la demande des parents d'élèves, la mairie envisage l'aménagement de l'espace en contrebas de l'école. Les parents se mobilisent pour faire certains agencements.

**La séance est levée à 21h30**